

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2014



Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2014, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principes de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation ultérieure : après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;

- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs. .

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts):

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectifs d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Pour les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances [catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur].

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constituée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

| Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance | | | |
|--|---|------------------|----------------------------|
| Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes : | | | |
| HFT | AFS | HTM | Prêts et créances |
| • Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés | • Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation... | • Bons du Trésor | • Dette CAM • Dette CIH |

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / recus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coté) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➤ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➤ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- la possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
1. Les contrats d'assurance purs
 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- l'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
 - l'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
 - un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
 - l'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
 - l'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

| Wafa Assurance | | | |
|--|---|---------|-------------------------|
| Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes : | | | |
| HFT | AFS | HTM | Prêts et créances |
| • Le portefeuille des OPCVM consolidés | • Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotées... | • Néant | • Les prêts immobilisés |

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant ;
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs ;
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel [autres que les indemnités de cessation d'emploi] dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghli »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Évaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Bilan IFRS consolidé au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| ACTIF IFRS | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 | PASSIF IFRS | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|--------------------|--------------------|---|-------|--------------------|--------------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 8 842 320 | 12 830 730 | Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 135 266 | 179 058 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2.1 | 52 389 822 | 40 687 887 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 2.7 | 1 965 441 | 1 294 521 |
| Instruments dérivés de couverture | | | | Instruments dérivés de couverture | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2.2 | 30 805 290 | 29 175 729 | Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | 2.8 | 41 236 002 | 53 613 257 |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés | 2.3 | 19 305 251 | 18 277 416 | Dettes envers la clientèle | 2.9 | 257 881 178 | 237 607 910 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 2.4 | 255 056 498 | 250 749 882 | Titres de créance émis | | 14 253 845 | 12 766 065 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | | | Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | 10 928 820 | 10 225 201 | Passifs d'impôt courant | | 1 222 376 | 471 405 |
| Actifs d'impôt exigible | | 137 676 | 35 435 | Passifs d'impôt différé | | 1 700 513 | 1 469 254 |
| Actifs d'impôt différé | | 448 327 | 669 866 | Comptes de régularisation et autres passifs | | 8 961 596 | 8 569 717 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | | 7 491 499 | 8 182 804 | Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Participation des assurés aux bénéfices différée | 2.2 | 920 708 | | Provisions techniques des contrats d'assurance | | 22 212 075 | 20 205 854 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 97 089 | 103 621 | Provisions pour risques et charges | 2.10 | 1 745 890 | 1 296 878 |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | | 116 861 | 112 666 | Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | 147 819 | 135 543 |
| Immeubles de placement | | 1 830 545 | 1 309 214 | Dettes subordonnées | | 9 979 663 | 10 034 909 |
| Immobilisations corporelles | 2.5 | 5 056 788 | 4 947 698 | Capital et réserves liées | | 10 151 765 | 9 466 523 |
| Immobilisations incorporelles | 2.5 | 1 731 443 | 1 552 585 | Réserves consolidées | | 24 258 638 | 23 385 449 |
| Ecart d'acquisition | 2.6 | 6 684 704 | 6 718 819 | - Part du groupe | | 20 163 454 | 19 600 550 |
| | | | | - Part des minoritaires | | 4 095 184 | 3 784 900 |
| TOTAL ACTIF IFRS | | 401 843 640 | 385 579 553 | Gains ou pertes latents ou différés, Part du Groupe | | 851 090 | 16 973 |
| | | | | Résultat net de l'exercice | | 5 140 484 | 5 066 237 |
| | | | | - Part du groupe | | 4 355 244 | 4 141 115 |
| | | | | - Part des minoritaires | | 785 240 | 925 122 |
| | | | | TOTAL PASSIF IFRS | | 401 843 640 | 385 579 553 |

Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | Notes | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 3.1 | 17 498 851 | 17 165 140 |
| Intérêts et charges assimilés | 3.1 | 6 472 577 | 6 585 060 |
| MARGE D'INTERÊT | | 11 026 273 | 10 580 080 |
| Commissions perçues | 3.2 | 4 301 420 | 4 078 924 |
| Commissions servies | 3.2 | 426 256 | 349 017 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | | 3 875 163 | 3 729 908 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | | 3 777 540 | 2 302 021 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 346 238 | 627 053 |
| RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ | | 4 123 778 | 2 929 074 |
| Produits des autres activités | | 6 039 398 | 5 572 981 |
| Charges des autres activités | | 5 614 858 | 4 934 596 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 19 449 755 | 17 877 445 |
| Charges générales d'exploitation | | 7 680 810 | 7 183 144 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | 827 963 | 764 660 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 10 940 982 | 9 929 641 |
| Coût du risque | 3.3 | -3 034 430 | -1 866 633 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 7 906 552 | 8 063 008 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | 20 004 | 16 626 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | 46 892 | 53 551 |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | | |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS | | 7 973 448 | 8 133 184 |
| Impôts sur les bénéfices | | 2 832 964 | 3 066 948 |
| RESULTAT NET | | 5 140 484 | 5 066 237 |
| Résultat hors groupe | | 785 240 | 925 122 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | 4 355 244 | 4 141 115 |
| Résultat par action (en dirham) | | 21,40 | 20,35 |
| Résultat dilué par action (en dirham) | | 21,40 | 20,35 |

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net | 5 140 484 | 5 066 237 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | 819 687 | -290 241 |
| Écarts de conversion | -169 624 | -153 829 |
| Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente | 1 005 119 | -122 056 |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période | | |
| Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | | |
| Total cumulé | 5 960 171 | 4 775 995 |
| Part du Groupe | 5 059 598 | 3 940 660 |
| Part des minoritaires | 900 573 | 835 336 |

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------------|---|------------------------------|-----------------------|--------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) | (7) | (8) |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 | 2 012 431 | 7 454 092 | -1 990 667 | 23 347 171 | -9 981 | 30 813 046 | 4 581 609 | 35 394 656 |
| Changements de méthodes comptables | | | | | | | | |
| Capitaux propres clôture au au 31 décembre 2012 corrigés | 2 012 431 | 7 454 092 | -1 990 667 | 23 347 171 | -9 981 | 30 813 046 | 4 581 609 | 35 394 656 |
| Opérations sur capital | 22 841 | 662 401 | | -385 351 | | 299 891 | -100 660 | 199 231 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | -59 659 | | | -59 659 | | -59 659 |
| Dividendes | | | | -1 771 206 | | -1 771 206 | -562 210 | -2 333 416 |
| Résultat de l'exercice | | | | 4 141 115 | | 4 141 115 | 925 122 | 5 066 237 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | (A) | | | | -116 182 | -116 182 | -20 230 | -136 413 |
| Écarts de conversion | (B) | | | | -85 060 | -85 060 | -69 852 | -154 911 |
| Gains ou pertes latents ou différés | (A)+(B) | | | | -201 242 | -201 242 | -90 082 | -291 324 |
| Autres variations | | | | 3 103 | | 3 103 | -87 477 | -84 374 |
| Variations de périmètre | | | | -673 | 787 | 113 | 43 719 | 43 832 |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013 | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 050 326 | 25 334 159 | -210 437 | 33 225 161 | 4 710 022 | 37 935 183 |
| Changements de méthodes comptables | | | | | | | | |
| Capitaux propres clôture au au 31 décembre 2013 corrigés | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 050 326 | 25 334 159 | -210 437 | 33 225 161 | 4 710 022 | 37 935 183 |
| Opérations sur capital | | | | 636 037 | | 636 037 | 141 018 | 777 055 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | -1 897 399 | | -1 897 399 | -572 997 | -2 470 396 |
| Résultat de l'exercice | | | | 4 355 244 | | 4 355 244 | 785 240 | 5 140 484 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | (C) | | | | 818 308 | 818 308 | 171 002 | 989 310 |
| Écarts de conversion | (D) | | | | -113 954 | -113 954 | -55 670 | -169 624 |
| Gains ou pertes latents ou différés | (C)+(D) | | | | 704 354 | 704 354 | 115 332 | 819 687 |
| Autres variations | | | | -1 501 845 | | -1 501 845 | -298 190 | -1 800 035* |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014 | 2 035 272 | 8 116 493 | -2 050 326 | 26 926 196 | 493 918 | 35 521 553 | 4 880 425 | 40 401 978 |

(*) comprend principalement la variation de la participation bénéficiaire différée relative au portefeuille de l'activité d'assurance affectée à la vie ainsi que des corrections non significatives relatives au traitement des actifs disponibles à la vente.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat avant impôts | 7 973 448 | 8 133 184 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 827 242 | 854 991 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 7 523 | 14 068 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 3 200 590 | 1 956 067 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -20 004 | -16 626 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | -435 167 | -525 018 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | | |
| +/- Autres mouvements | -229 630 | -520 093 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 3 350 553 | 1 763 390 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés | -20 546 486 | 2 704 996 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 13 996 509 | 5 752 055 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -13 488 029 | 6 530 827 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | | |
| - Impôts versés | -2 353 709 | -2 473 345 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -22 991 714 | 12 514 533 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | -11 067 713 | 22 411 107 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -794 083 | -9 995 785 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | -585 462 | -215 134 |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -808 347 | -1 042 684 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -2 187 893 | -11 253 604 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -2 470 396 | -1 648 174 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 1 448 946 | -5 316 062 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -1 021 450 | -6 964 236 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie | -126 986 | -123 947 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | -14 404 042 | 4 069 320 |

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 13 727 361 | 9 658 041 |
| Caisse, Banques centrales, CCP [actif & passif] | 12 651 672 | 10 434 787 |
| Comptes [actif & passif] et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit | 1 075 689 | -776 746 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | -676 681 | 13 727 361 |
| Caisse, Banques centrales, CCP [actif & passif] | 8 707 054 | 12 651 672 |
| Comptes [actif & passif] et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit | -9 383 735 | 1 075 689 |
| Variation de la trésorerie nette | -14 404 042 | 4 069 320 |

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers à la JV par résultat sur option |
|--|---|---|
| Créances sur les Établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | | |
| Valeurs reçues en pension | 213 824 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 32 509 219 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 848 625 | |
| • Titres cotés | 845 897 | |
| • Titres non cotés | 1 002 728 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 17 005 933 | 88 709 |
| • Titres cotés | 17 005 933 | 88 709 |
| • Titres non cotés | | |
| Instruments dérivés | 585 027 | |
| Créances rattachées | 138 483 | |
| Juste valeur au bilan | 52 301 113 | 88 709 |

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Titres évalués à la juste valeur | | |
| • Effets publics et valeurs assimilés | 10 015 196 | 9 346 341 |
| • Obligations et autres titres à revenu fixe | 12 865 333 | 11 587 724 |
| • Titres cotés | 7 809 390 | 6 878 590 |
| • Titres non cotés | 5 055 943 | 4 709 134 |
| • Actions et autres titres à revenu variable | 3 745 608 | 3 158 833 |
| • Titres cotés | 2 577 710 | 1 946 608 |
| • Titres non cotés | 1 167 898 | 1 212 225 |
| • Titres de participations non consolidés | 5 099 860 | 5 082 831 |
| Total des titres disponibles à la vente | 31 725 998 | 29 175 729 |

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 14 072 millions de dirhams à fin décembre 2014 contre 12 099 millions de dirhams à fin décembre 2013.

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et prêts | 18 614 985 | 18 061 289 |
| Valeurs reçues en pension | 454 660 | 17 121 |
| Prêts subordonnés | 27 941 | 32 551 |
| Autres prêts et créances | 117 952 | 130 531 |
| Total en principal | 19 215 538 | 18 241 491 |
| Créances rattachées | 114 619 | 62 467 |
| Provisions | 24 906 | 26 542 |
| Valeur nette | 19 305 251 | 18 277 416 |
| Opérations internes au Groupe | | |
| Comptes ordinaires | 6 681 733 | 5 959 948 |
| Comptes et avances à terme | 22 803 303 | 25 917 124 |
| Créances rattachées | 292 426 | 447 896 |

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Maroc | 11 338 863 | 8 169 342 |
| Tunisie | 1 139 524 | 1 697 841 |
| Afrique subsaharienne | 3 690 973 | 3 773 129 |
| Europe | 2 003 917 | 4 281 302 |
| Autres | 1 042 261 | 319 879 |
| Total en principal | 19 215 538 | 18 241 491 |
| Créances rattachées | 114 619 | 62 467 |
| Provisions | 24 906 | 26 542 |
| Valeur nette au bilan | 19 305 251 | 18 277 416 |

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|--------------------|--------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Créances commerciales | 39 117 428 | 31 161 991 |
| Autres concours à la clientèle | 185 413 812 | 180 923 624 |
| Valeurs reçues en pension | 10 940 | 2 279 206 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 25 658 003 | 30 479 207 |
| Total en principal | 250 200 183 | 244 844 029 |
| Créances rattachées | 1 622 255 | 1 783 398 |
| Provisions | 11 998 943 | 10 079 996 |
| Valeur nette | 239 823 495 | 236 547 431 |
| Opérations de crédit bail | | |
| Crédit-bail immobilier | 3 105 996 | 2 621 866 |
| Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées | 12 494 091 | 11 965 539 |
| Total en principal | 15 600 087 | 14 587 405 |
| Créances rattachées | 627 | 587 |
| Provisions | 367 711 | 385 541 |
| Valeur nette | 15 233 004 | 14 202 451 |
| Total | 255 056 498 | 250 749 882 |

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| Pays | 31/12/2014 | | | | 31/12/2013 | | | |
|------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|------------------------|
| | Encours sains | Encours dépréciés | Provisions individuelles | Provisions collectives | Encours sains | Encours dépréciés | Provisions individuelles | Provisions collectives |
| Maroc | 199 591 295 | 12 646 517 | 7 392 304 | 1 234 413 | 197 050 847 | 11 384 157 | 6 232 019 | 854 473 |
| Tunisie | 18 477 851 | 1 497 437 | 824 109 | 71 813 | 17 463 786 | 1 601 986 | 826 201 | 68 033 |
| Afrique subsaharienne | 28 450 903 | 3 903 357 | 2 628 295 | 208 322 | 27 166 610 | 3 354 340 | 2 318 506 | 162 661 |
| Europe | 260 565 | 8 618 | 7 399 | | 331 405 | 3 194 | 3 645 | |
| Autres | 963 728 | | | | 1 075 109 | | | |
| Total en principal | 247 744 342 | 18 055 928 | 10 852 107 | 1 514 547 | 243 087 757 | 16 343 677 | 9 380 370 | 1 085 167 |
| Créances rattachées | 1 622 882 | | | | 1 783 985 | | | |
| Valeur nette au bilan | 249 367 224 | 18 055 928 | 10 852 107 | 1 514 547 | 244 871 742 | 16 343 677 | 9 380 370 | 1 085 167 |

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|--|-------------------|--|------------------|-------------------|--|------------------|
| | Valeur Brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur Nette | Valeur Brute | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur Nette |
| Terrains et constructions | 3 066 399 | 1 087 183 | 1 979 216 | 2 990 671 | 989 026 | 2 001 645 |
| Equip. Mobilier, installations | 2 926 496 | 2 473 317 | 453 178 | 2 919 843 | 2 505 441 | 414 401 |
| Biens mobiliers donnés en location | 563 099 | 213 358 | 349 741 | 538 857 | 207 003 | 331 854 |
| Autres immobilisations | 4 955 731 | 2 681 079 | 2 274 652 | 4 666 525 | 2 466 727 | 2 199 798 |
| Total Immobilisations corporelles | 11 511 725 | 6 454 938 | 5 056 788 | 11 115 896 | 6 168 198 | 4 947 698 |
| Logiciels informatiques acquis | 2 496 107 | 1 475 473 | 1 020 634 | 2 171 386 | 1 266 175 | 905 211 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 230 821 | 520 013 | 710 808 | 1 158 086 | 510 712 | 647 373 |
| Total Immobilisations incorporelles | 3 726 929 | 1 995 486 | 1 731 443 | 3 329 472 | 1 776 887 | 1 552 585 |

2.6 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2013 | Variation périmètre | Écarts de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 |
|------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|-------------------|------------------|
| Valeur brute | 6 718 819 | | -24 573 | -9 542 | 6 684 704 |
| Cumul des pertes de valeur | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 6 718 819 | | -24 573 | -9 542 | 6 684 704 |

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Valeurs données en pension | 353 902 | 462 242 |
| Instruments dérivés | 1 611 539 | 832 279 |
| Juste valeur au bilan | 1 965 441 | 1 294 521 |

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle

au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 180 916 243 | 167 101 005 |
| Comptes d'épargne | 58 901 274 | 57 459 682 |
| Autres dettes envers la clientèle | 12 952 321 | 11 925 259 |
| Valeurs données en pension | 4 081 453 | |
| Total en principal | 256 851 291 | 236 485 946 |
| Dettes rattachées | 1 029 887 | 1 121 964 |
| Valeur au bilan | 257 881 178 | 237 607 910 |

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Maroc | 191 839 544 | 174 663 570 |
| Tunisie | 21 813 888 | 19 999 021 |
| Afrique subsaharienne | 38 365 103 | 37 983 571 |
| Europe | 4 172 840 | 3 168 602 |
| Autres | 659 916 | 671 183 |
| Total en principal | 256 851 291 | 236 485 946 |
| Dettes rattachées | 1 029 887 | 1 121 964 |
| Valeur au bilan | 257 881 178 | 237 607 910 |

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | Stock au 31/12/2013 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres variations | Stock au 31/12/2014 |
|---|---------------------|------------------------|----------------|--------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 75 636 | | 144 223 | | 2 673 | -3 488 | 213 698 |
| Provisions pour engagements sociaux | 398 913 | | 101 018 | 58 242 | | -10 253 | 431 436 |
| Autres provisions pour risques et charges | 822 329 | | 493 116 | 10 912 | 231 041 | 27 264 | 1 100 756 |
| Provisions pour risques et charges | 1 296 878 | | 738 357 | 69 154 | 233 714 | 13 523 | 1 745 890 |

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | | | 31/12/2013 | | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 15 104 534 | 3 590 937 | 11 513 597 | 14 992 238 | 3 541 421 | 11 450 817 |
| Comptes et prêts / emprunts | 14 363 352 | 3 441 078 | 10 922 275 | 14 210 655 | 3 452 283 | 10 758 372 |
| Opérations de pensions | 5 373 | 149 859 | -144 486 | 10 668 | 89 137 | -78 469 |
| Opérations de location-financement | 735 808 | | 735 808 | 770 914 | | 770 914 |
| Opérations interbancaires | 723 179 | 1 803 072 | -1 079 893 | 783 964 | 1 805 419 | -1 021 455 |
| Comptes et prêts / emprunts | 711 830 | 1 436 218 | -724 388 | 782 865 | 1 648 997 | -866 132 |
| Opérations de pensions | 11 349 | 366 854 | -355 505 | 1 098 | 156 422 | -155 324 |
| Emprunts émis par le Groupe | | 1 078 569 | -1 078 569 | | 1 238 221 | -1 238 221 |
| Actifs disponibles à la vente | 1 671 138 | | 1 671 138 | 1 388 938 | | 1 388 938 |
| Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés | 17 498 851 | 6 472 577 | 11 026 273 | 17 165 140 | 6 585 060 | 10 580 080 |

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | Produits | Charges | Net |
|--|------------------|----------------|------------------|
| Commissions nettes sur opérations | 1 895 863 | 34 254 | 1 861 609 |
| avec les Établissements de crédit | 68 188 | 28 823 | 39 365 |
| avec la clientèle | 1 265 843 | | 1 265 843 |
| sur titres | 104 536 | 2 701 | 101 835 |
| de change | 105 646 | 1 547 | 104 099 |
| sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan | 351 650 | 1 183 | 350 467 |
| Prestations de services bancaires et financiers | 2 405 556 | 392 002 | 2 013 554 |
| Produits nets de gestion d'OPCVM | 288 405 | 23 371 | 265 035 |
| Produits nets sur moyen de paiement | 1 288 169 | 291 556 | 996 613 |
| Assurance | 11 605 | | 11 605 |
| Autres | 817 377 | 77 076 | 740 301 |
| Produits nets de commissions | 4 301 420 | 426 256 | 3 875 163 |

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dotations aux provisions | -3 523 984 | -2 496 579 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -2 855 847 | -2 352 891 |
| Provisions engagements par signature | -144 223 | -458 |
| Autres provisions pour risques et charges et emplois divers | -523 913 | -143 230 |
| Reprises de provisions | 1 207 624 | 977 147 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 961 628 | 859 070 |
| Reprises de provisions engagements par signature | 2 673 | 30 750 |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers | 243 323 | 87 326 |
| Variation des provisions | -718 070 | -347 201 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -70 257 | -29 829 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -724 818 | -363 290 |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 87 916 | 62 348 |
| Autres pertes | -10 912 | -16 429 |
| Coût du risque | -3 034 430 | -1 866 633 |

4. Information par pôle d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

| BILAN DÉCEMBRE 2014 | Banque Maroc, Europe et Zone Offshore | Sociétés de Financement Spécialisées | Assurance et Immobilier | Banque de Détail à l'International | TOTAL |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Total Bilan | 266 053 745 | 28 894 666 | 27 931 280 | 78 963 949 | 401 843 640 |
| dont | | | | | |
| Éléments de l'Actif | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 44 331 884 | 60 995 | 6 558 167 | 1 438 776 | 52 389 822 |
| Actifs disponibles à la vente | 8 191 403 | 54 597 | 14 072 498 | 9 407 499 | 31 725 998 |
| Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés | 13 947 112 | 165 454 | 15 139 | 5 177 547 | 19 305 251 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 177 709 673 | 25 873 738 | 3 130 554 | 48 342 533 | 255 056 498 |
| Immobilisations corporelles | 2 173 149 | 551 488 | 270 680 | 2 061 471 | 5 056 788 |
| Éléments du Passif | | | | | |
| Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés | 37 880 279 | 901 228 | | 2 454 493 | 41 236 002 |
| Dettes envers la clientèle | 193 620 859 | 2 330 258 | 2 119 | 61 927 942 | 257 881 178 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | 22 212 075 | | 22 212 075 |
| Dettes subordonnées | 9 778 262 | 201 401 | | | 9 979 663 |
| Capitaux propres | 28 622 363 | 2 774 280 | 4 377 629 | 4 627 706 | 40 401 978 |

| COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2014 | Banque Maroc, Europe et Zone Offshore | Sociétés de Financement Spécialisées | Assurance et Immobilier | Banque de Détail à l'International | Eliminations | TOTAL |
|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--------------|------------|
| Marge d'intérêt | 6 590 775 | 1 040 180 | 472 428 | 3 066 240 | -143 350 | 11 026 273 |
| Marge sur commissions | 1 804 690 | 820 005 | -25 659 | 1 748 783 | -472 654 | 3 875 163 |
| Produit net bancaire | 11 137 945 | 2 205 690 | 1 388 197 | 5 184 609 | -466 686 | 19 449 755 |
| Charges de fonctionnement | 4 288 712 | 786 749 | 437 347 | 2 634 689 | -466 686 | 7 680 810 |
| Résultat d'exploitation | 4 353 308 | 1 094 985 | 857 293 | 1 600 965 | | 7 906 552 |
| Résultat net | 2 644 308 | 677 774 | 701 427 | 1 116 975 | | 5 140 484 |
| Résultat net part du Groupe | 2 624 103 | 496 610 | 556 152 | 678 379 | | 4 355 244 |

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements de financement donnés | 23 066 906 | 18 387 355 |
| Aux Établissements de crédit | 331 729 | 307 518 |
| À la clientèle | 22 735 178 | 18 079 837 |
| Engagements de financement reçus | 6 366 475 | 7 399 324 |
| Des Établissements de crédit | 4 054 571 | 3 902 309 |
| De l'État et d'autres organismes | 2 311 904 | 3 497 015 |

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2014

(en milliers de dirhams)

| | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements de garantie donnés | 42 973 534 | 45 647 334 |
| D'ordre des Établissements de crédit | 6 487 541 | 6 653 966 |
| D'ordre de la clientèle | 36 485 993 | 38 993 369 |
| Engagements de garantie reçus | 34 869 802 | 29 545 244 |
| Des Établissements de crédit | 25 088 110 | 17 676 281 |
| De l'État et d'autres organismes de garantie | 9 781 692 | 11 868 963 |

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Certificats de dépôt et Bons des sociétés de financement émis au cours de l'exercice 2014 :

- L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2014 s'élève à 9,5 milliards de dirhams.

Au cours de l'exercice 2014, ont été émis pour 10,3 milliards de dirhams de certificats de dépôt dont la maturité est comprise entre 13 semaines et 5 ans et les taux entre 2,95 % et 4,60%.

- L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2014 s'élève à 4,4 milliards de dirhams. Au cours de l'exercice 2014, ont été émis pour 2 750 millions de dirhams de bons des sociétés de financement dont la maturité est comprise entre 2 et 3 ans et les taux entre 3,63% et 4,37%.

6.2 Dettes subordonnées émis au cours de l'exercice 2014 :

Au cours de l'exercice 2014 le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés d'un montant global de 1 400 millions de dirhams.

Le premier de l'ordre de 1 200 millions de dirhams clôturé le 12 décembre 2014 est scindé en 12 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 10 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 4,75 % dont une prime de risque de 100 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 3,80 % dont une prime de risque de 100 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

| | (en milliers de dirhams) | | | |
|----------------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Tranche A | Tranche B | Tranche C | Tranche D |
| Montant retenu | 45 600 | | 834 400 | 320 000 |

Le second de l'ordre de 200 millions de dirhams clôturé le 31 octobre 2014 est scindé en 2 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 5 ans. Il est ventilé en deux tranches non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la première tranche est fixe et s'établit à 5 % dont une prime de risque de 150 points de base, celui applicable à la deuxième tranche est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,33 % dont une prime de risque de 140 points de base.

Le résultat global des souscriptions des deux tranches est résumé dans le tableau suivant :

| | (en milliers de dirhams) | |
|----------------|--------------------------|-----------|
| | Tranche A | Tranche B |
| Montant retenu | 94 900 | 105 100 |

6.3 Le capital et résultat par action

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

À fin décembre 2014, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 035 272 260 de dirhams et est constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2014, le groupe Attijariwafa bank détient 13 514 934 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 050 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

| | (en dirhams) | |
|---------------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2013 |
| Résultat par action | 21,40 | 20,35 |
| Résultat dilué par action | 21,40 | 20,35 |

6.4 Regroupements d'entreprises

- Au cours de l'exercice 2013, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 55% de la Banque Internationale pour l'Afrique au TOGO. À fin décembre 2014, l'écart d'acquisition ajusté s'élève à 81 millions de dirhams contre un écart d'acquisition provisoire de l'ordre de 90 millions de dirhams.

- Le groupe Attijariwafa bank a également finalisé au cours de l'exercice 2014 une opération de rationalisation de ses filiales en Europe à savoir Attijariwafa bank Europe filiale à 100% d'Attijariwafa bank et CBIP filiale à 98,55% de sa filiale Sénégalaise la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest -CBAO-.

Cette opération s'est déroulée en deux phases :

Phase 1 :

Fusion entre les deux entités à l'issue de quoi la nouvelle entité Attijariwafa bank Europe est détenue à hauteur de 83,85% par Attijariwafa bank et à 15,92% par CBAO.

Phase 2 :

Acquisition complémentaire par Attijariwafa bank des 15,92% détenus par CBAO pour porter finalement sa participation dans la nouvelle entité fusionnée à 99,78%.

6.5 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certains nombres de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

II- Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Le risque règlement – livraison : c'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition du solution informatique « FERMAT » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus...

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil FERMAT.

Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salle des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de prétré.

Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en le comparant au P&L théorique.

III- Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque en 2008 a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquelles se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : 581
- Le nombre de risques à piloter : 148

Au cours de l'exercice 2012, la cartographie des risques opérationnels de la banque a été mise à jour, ainsi le nombre de risques opérationnels est passé à **656** risques et le nombre de risques à piloter à **161**.

L'identification des ces nouveaux risques fait suite à :

- L'analyse des remontées d'incidents non rattachés à des risques identifiés ;
- La mise en place de nouveaux produits et/ou process.

Plan de continuité d'activité :

Le projet PCA a été initié en Mai 2008 par une phase de rédaction du cahier des charges, suivie d'une phase de consultation de plusieurs cabinets de conseil reconnus sur le plan international.

Suite à un processus d'appel d'offres, le groupe Attijariwafa bank a sélectionné en Décembre 2009 le cabinet Caggemini pour l'accompagner dans la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité conformément au deuxième pilier de Bale II et à la réglementation fixée aux établissements de crédit par Bank Al Maghrib (Directive 47/G/2007).

Le groupe Attijariwafa bank a entamé le 02 Février 2010 la mise en œuvre du projet PCA (Plan de Continuité d'Activité). La réalisation de ce projet PCA a été planifiée sur toute la période 2010-2013 et menée par une équipe Projet interne Attijariwafa bank accompagnée par le cabinet Caggemini.

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité permet de garantir la continuité de nos activités et le respect de nos engagements lorsque survient une crise ou une perturbation opérationnelle majeure affectant une grande zone urbaine ou géographique, une perturbation affectant les infrastructures physiques, une catastrophe naturelle, une attaque externe, une défaillance majeure des systèmes d'information, un dysfonctionnement résultant d'un taux d'absentéisme significatif (ex : Pandémie) ou d'une défaillance d'un service critique.

IV – Pilotage des risques et Risque Pays

Pilotage des risques :

L'exercice 2014 a été marqué pour l'entité Pilotage & Reporting Risque par deux événements majeurs : l'intégration de la filière risque BDI et l'approfondissement du cadre de régulation des risques transfrontaliers. Par ailleurs, l'effort de consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenu en vue d'accompagner le développement des activités de la banque à l'international.

L'intégration de la filière Risques BDI :

La nouvelle organisation du pôle GGR Groupe a conforté le risque management en tant que vecteur de développement et a ancré la vision risque au cœur de la démarche managériale. À la faveur de cette réorganisation, l'entité Risque Pilotage & Reporting risques a intégré toute la filière risque dédiée à la BDI de l'octroi, au suivi surveillance en intégrant la gestion des risques pays composante indissociable de l'exposition à l'international.

De même, l'approche l'évaluation individuelle par contrepartie a été confortée par une approche globale (portefeuille, filiale et pays) pour une appréciation plus large des risques.

Par ailleurs, une action de communication a été organisée à l'adresse des responsables risques territoriaux en vue d'une sensibilisation aux enjeux de la nouvelle organisation avec une participation au séminaire semestriel sur l'évolution des risques pays.

L'approfondissement du cadre régulation des risques transfrontaliers :

Au regard de l'importance grandissante des encours transfrontaliers dans le bilan de la banque, le régulateur a renforcé de manière significative le cadre de régulation de cette typologie de risque. Face à cette nouvelle dynamique, la GGR Groupe a répondu aux nouvelles exigences prudentielles notamment :

- en participant à la première revue des risques demandée par le collège des superviseurs des différents pays d'implantation ;
- aux missions d'inspections sur place réalisées conjointement entre les services de Bank Al Maghrib et la commission bancaire de la BCEAO et ce en deux temps : au niveau des filiales et au niveau central ;
- en communiquant le nouveau reporting réglementaire dédié aux risques pays.

A/. Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe :

Activité exercée auparavant de manière éclatée, elle se déroute aujourd'hui au sein de l'entité Risques BDI avec un spectre plus large :

- **A1.** d'abord un suivi mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôleur de 2^e niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle sera renforcée avec l'accès direct aux informations;
- **A2.** ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une orientation saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays :

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

a) Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays :

L'entité Risque Pays a réalisé, avec l'appui d'un consultant externe, une étude en vue d'automatiser la gestion du risque pays. Cette étude a porté sur :

- le diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- l'élaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

La dynamique de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif de gestion des risques pays.

b) la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. À ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux aussi bien au niveau d'Attijariwafa bank maison mère qu'au niveau de ses filiales. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

c) la méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire même des succursales. À ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères.

À fin décembre 2014, la structure de l'exposition aux risques pays présentait une prédominance des opérations de Trade Finance qui représentent 58% du total des risques transfrontaliers suivie des opérations sur Actifs étrangers à hauteur de 38% traduisant les ambitions de développement de la banque à l'international en phase avec l'ouverture de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

d) la méthodologie de retraitement et de calcul de l'exposition au risque pays selon le principe de transfert de risque ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes.

e) des règles de consolidation des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe.

f) l'élaboration d'un score interne pays traduisant l'indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritères d'évaluation combinant :

f1 : un sous-score **risque économique** basé sur l'appréciation des indicateurs macroéconomiques (solde public, dette extérieure, réserves de change et PIB) permettant d'apprécier la solidité économique des pays ;

f2 : un sous-score **risque financier** basé sur l'appréciation des indicateurs macroéconomiques (dette externe, service de la dette, réserve de change et solde courant) permettant d'apprécier la liquidité des pays ;

f3 : un sous-score lié au **risque marché** à travers principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que protection contre les défauts des émetteurs et à ce titre en tant que baromètre de la probabilité de défaut associée à chaque pays ;

f4 : un sous-score **risque politique** traduisant la vulnérabilité d'un pays face à l'instabilité politique. Cet indicateur est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant la qualité de la justice, l'administration et la bureaucratie, la redistribution des richesses à travers l'évaluation du taux de pauvreté, le Democracy Index ainsi que le score de Doing Business relatif aux réglementations qui favorisent l'activité économique et celles qui la limitent.

Le score interne-pays découle de la somme algébrique des différents sous-scores ci-dessus et il est gradué de 1 à 5, 1 étant un excellent profil de risque, le niveau 5 représentant un profil de risque très vulnérable.

V- Risk Management

La GGRG s'est dotée d'une entité dédiée aux systèmes de Risk Management pour s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de gestion du risque sous tendues par la réforme Bâle II.

Cette entité est en charge de la conception et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du pilotage de la cartographie de notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité Risk Management.

Notation interne :

La notation interne est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafabank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman.

En 2010, le groupe Attijariwafa bank a déployé un nouveau modèle de notation interne au niveau du système opérant de la banque qui est en ligne avec les exigences Bâle II. Ce modèle dédié aux entreprises, prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l'analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

| Classification Attijariwafa bank | Description |
|----------------------------------|--------------|
| A | Très bon |
| B | Bon |
| C | Assez bon |
| D | Moyen |
| E | Médiocre |
| F | Mauvais |
| G | Très mauvais |
| H | Défaut |

Au titre de surveillance de la qualité du risque, L'entité Systèmes de Risk management produit un reporting périodique sur la cartographie des risques selon différents axes d'analyse (Engagement, secteur d'activité, Le système de notation relatif à la promotion immobilière articulé autour de deux principales dimensions (client / projet) est opérationnel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de mise en conformité avec les approches avancées Bâle II.

Les avancées du Chantier Bâle II en 2014

- Un système de notation, à dire d'expert, relatif aux projets de la promotion immobilière, basé sur des variables qualitatives et quantitatives a été déployé en 2014. L'année 2015 sera consacrée à la validation du modèle de notation du promoteur qui est articulé autour des données propres aux clients (bilans, comportement, expérience...) et la notation des projets antérieures.

- 2014, une première phase d'usage de l'outil de scoring (Très petites Entreprises) et d'aide à la décision basé sur des données quantitatives et qualitatives et du comportement du client, permettant l'industrialisation de la décision et la maîtrise des risques. Plusieurs actions visant à pérenniser ce dispositif - actions d'ajustements des règles décisionnelles de conduite de changement et de monitoring - ont été menées au courant de cette année.

- Les systèmes de notation des filiales internationales sont en cours de déploiement. Le site ATB (Tunisie) s'est doté d'un outil de notation en 2014 et un nouveau modèle de notation propre à la SIB (Côte d'Ivoire) est en cours de validation. D'autres systèmes de notation sont prévus pour la CBAO (Sénégal) et la SCB (Cameroun) en 2015-2016.

- En collaboration avec la filiale WafaBail, l'entité Risk Management a développé un modèle de notation pour la gestion du risque sur le matériel à acquérir. Le modèle développé couvre l'ensemble des matériels Crédit Bail Mobile de type : Voitures Utilitaires. Ce dispositif de notation vise l'estimation du taux de non récupération sur la valeur de l'acquisition du matériel. Ceci en se basant sur la combinaison des informations sur la marque, la région, le secteur d'activité, le type etc.

Une mission de pré-homologation concernant le segment Entreprise a été réalisée conjointement par notre entité d'Audit Général et un cabinet international. Elle a permis de nous conforter sur notre approche méthodologique des systèmes de notation et elle a défini les actions d'amélioration nécessaires pour aligner totalement nos systèmes sur les exigences des approches avancées de Bâle II et les orientations de la banque centrale.

VI- Gestion Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes:

- Analyse statique et dynamique du bilan ;
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change ;
- Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires ;
- Préparation, validation et gestion des plans d'actions pour la période à venir, notamment en matière de :
 - Financement et placement à Moyen et Long Terme ;
 - Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...);
 - Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM;
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.6 Périmètre de consolidation

| Dénomination | Secteur d'activité | (A) | (B) | (C) | (D) | Pays | Méthode | % Contrôle | % Intérêt |
|--|--------------------------|-----|-----|-----|-----|---------------------------|---------|------------|-----------|
| ATTIJARIWAFI BANK | Banque | | | | | Maroc | Top | | |
| ATTIJARIWAFI EUROPE | Banque | | | | | France | IG | 99,78% | 99,78% |
| ATTIJARI INTERNATIONAL BANK | Banque | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST | Banque | | | | | Sénégal | IG | 83,07% | 51,93% |
| ATTIJARIBANK TUNISIE | Banque | | | | | Tunisie | IG | 58,98% | 58,98% |
| LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI | Banque | | | | | Mali | IG | 51,00% | 51,00% |
| CREDIT DU SENEGAL | Banque | | | | | Sénégal | IG | 95,00% | 95,00% |
| UNION GABONAISE DE BANQUE | Banque | | | | | Gabon | IG | 58,71% | 58,71% |
| CREDIT DU CONGO | Banque | | | | | Congo | IG | 91,00% | 91,00% |
| SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE | Banque | | | | | Côte d'Ivoire | IG | 51,00% | 51,00% |
| SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN | Banque | | | | | Cameroun | IG | 51,00% | 51,00% |
| ATTIJARIBANK MAURITANIE | Banque | | | | | Mauritanie | IG | 80,00% | 53,60% |
| BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO | Banque | | (1) | | | Togo | IG | 55,00% | 55,00% |
| WAFI SALAF | Crédit à la consommation | | | | | Maroc | IG | 50,91% | 50,91% |
| WAFI BAIL | Leasing | | | | | Maroc | IG | 97,83% | 97,83% |
| WAFI IMMOBILIER | Crédit immobilier | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI IMMOBILIER | Crédit immobilier | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI FACTORING MAROC | Affacturation | | | | | Maroc | IG | 75,00% | 75,00% |
| WAFI CASH | Activités cash | | | | | Maroc | IG | 99,98% | 99,98% |
| WAFI LLD | Location longue durée | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI FINANCES CORP. | Banque d'affaire | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFI GESTION | Gestion d'actif | | | | | Maroc | IG | 66,00% | 66,00% |
| ATTIJARI INTERMEDIATION | Intermédiation boursière | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| FCP SECURITE | OPCVM dédié | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| FCP OPTIMISATION | OPCVM dédié | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| FCP STRATEGIE | OPCVM dédié | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| FCP EXPANSION | OPCVM dédié | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| FCP FRUCTI VALEURS | OPCVM dédié | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| WAFI ASSURANCE | Assurance | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| BCM CORPORATION | Holding | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| WAFI CORP | Holding | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| OGM | Holding | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| ANDALUCARTHAGE | Holding | | | | | Maroc | IG | 100,00% | 100,00% |
| KASOVI | Holding | | | | | Iles vierges britanniques | IG | 50,00% | 50,00% |
| SAF | Holding | | | | | France | IG | 99,82% | 49,98% |
| FILAF | Holding | | | | | Sénégal | IG | 100,00% | 50,00% |
| CAFIN | Holding | | | | | Sénégal | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS | Holding | | | | | France | IG | 100,00% | 100,00% |
| ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE | Holding | | | | | France | IG | 67,00% | 67,00% |
| MOUSSAFIR | Hôtellerie | | | | | Maroc | MEE | 33,34% | 33,34% |
| ATTIJARI SICAR | Capital risque | | | | | Tunisie | IG | 67,23% | 39,65% |
| PANORAMA | Société immobilière | | | | | Maroc | IG | 79,29% | 79,29% |
| SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME | Société immobilière | | (2) | | | Togo | IG | 100,00% | 100,00% |

| | |
|--|---|
| 1 - Acquisition. | 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale. |
| 2 - Création, franchissement de seuil. | 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence. |
| 3 - Entrée de périmètre IFRS. | 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale. |
| 4 - Cession. | 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle. |
| 5 - Déconsolidation. | 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle. |
| 6 - Fusion entre entités consolidées. | 12 - Reconsolidation. |

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2013

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2013

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2014

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2014



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

GRUPE ATTIJARIWAFI BANK

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFI BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFI BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 40.401.978, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.140.484.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFI BANK arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

ATTIJARIWAFI BANK

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'ATTIJARIWAFI BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFI BANK), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 40.401.978 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.140.484.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe ATTIJARIWAFI BANK constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG



Bachir TAZI
Associé

ATTIJARIWAFI BANK

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWAFI BANK, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 38.766.263 dont un bénéfice net de KMAD 3.544.114.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFI BANK au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG



Bachir TAZI
Associé